

Questions orales

cause des risques énormes de créer des scissions au sein des collectivités. Je tiens à féliciter le ministre de la Justice du doigté et de la compréhension dont il a fait preuve dans cette affaire très délicate.

J'exhorte le gouvernement et les deux partis d'opposition à adopter le projet de loi C-71 aussi rapidement que possible.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA RÉFORME FISCALE**LE LIVRE BLANC—L'IMPACT SUR LES FAMILLES**

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le ministre des Finances étant absent, je poserai ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. C'est au sujet de la réforme fiscale qui s'avère être un autre moyen que les conservateurs ont trouvé pour soutirer de l'argent à la classe moyenne.

La semaine dernière, le président conservateur du comité des finances a averti les Canadiens que la classe moyenne serait durement touchée par cette réforme fiscale conservatrice. Nous avons appris, au cours du week-end, que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'était plaint lui-même au ministre de ce que la réduction des avantages fiscaux accordés aux enfants faisaient du tort à plus d'un million de familles canadiennes. Pourquoi la réforme fiscale conservatrice est-elle aussi injuste? Pourquoi le ministre n'a-t-il pas déconseillé au ministre des Finances de prendre cette décision injuste à l'égard des familles canadiennes comme il en avait la responsabilité?

● (1420)

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la plupart de ces allégations concernent le crédit d'impôt pour enfants. Les députés savent qu'en dessous du seuil de 24 500 \$ les changements que nous avons apportés avantagent les familles qui ont des enfants. Au-dessus de ce seuil, la différence est peu importante, mais si vous tenez compte de la réduction d'impôt attribuable à l'abaissement du taux marginal, les familles qui ont des enfants voient leur situation s'améliorer, comme le député devrait le savoir.

[Français]

L'ÉLIMINATION DE L'EXEMPTION DE 1 420 \$ POUR LES ENFANTS DE PLUS DE 18 ANS ENCORE AUX ÉTUDES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur cette injustice parce que le ministre n'a pas saisi l'importance de la question, et je l'inviterais à examiner attentivement les documents. Car cette réforme telle qu'elle est présentée va affecter plus d'un million de familles qui perdront en tout ou en partie la valeur fiscale de l'exemption pour enfants à charge dont elles bénéficiaient antérieurement.

Je demande au ministre: Est-ce qu'il croit qu'il est juste de couper l'exemption de 1 420 \$ dont pouvaient bénéficier les familles pour les enfants de 18 ans ou plus qui sont encore aux études? C'est l'âge où ça coûte le plus cher. Et au moment où on connaît une baisse du taux de natalité au Canada, est-ce que le ministre croit qu'il est juste d'éliminer cette exemption

de 1 420 \$ pour les enfants encore aux études de plus de 18 ans, sans la remplacer par un crédit d'impôt?

[Traduction]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je crains que le député n'ait pas lu à fond le document sur la réforme fiscale. S'il l'avait lu, il saurait que le crédit d'impôt pour frais de scolarité est maintenant transférable. Du temps des gouvernements antérieurs, ces déductions devaient être réclamées par l'étudiant dont le revenu était rarement imposable étant donné qu'il était généralement très faible. Il est maintenant transférable à l'un des parents ou grands-parents. Il s'agit d'une mesure importante, non seulement pour les étudiants, mais également pour l'éducation post-secondaire.

[Français]

ON DEMANDE SI UN CRÉDIT D'IMPÔT COMPENSERA POUR LA PERTE FISCALE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le ministre d'État (Finances) ne reconnaît pas l'évidence qu'il n'y aura aucune exemption pour enfants à charge de 18 ans ou plus, qu'il n'y aura aucun crédit d'impôt et, qu'en plus, une femme séparée, divorcée ou veuve, qui a un enfant de 18 ans ou plus aux études, ne pourra même plus utiliser pour fins fiscales ces enfants-là comme conjoints. Alors je demande au ministre: Est-ce que son gouvernement a l'intention de modifier cette question et de ramener soit l'exemption pour enfants à charge de 18 ans ou plus encore aux études ou tout au moins d'inclure un crédit d'impôt qui compenserait pour la perte fiscale importante pour les familles des classes moyennes?

[Traduction]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député s'est laissé impressionner par deux des éléments de cette réforme. S'il l'étudiait dans son ensemble, il constaterait que les contribuables dont il parle sont gagnants. Le taux marginal a été abaissé à tous les niveaux. Si vous ajoutez à cela les crédits pour frais de scolarité dont j'ai parlé, la situation du contribuable dont il vient de parler se trouve nettement améliorée.

LA TAXE SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, quand il s'agit de taxer les Canadiens, le gouvernement taxe n'importe qui et n'importe quoi. Il a d'abord taxé les casse-croûtes pour enfants, la peinture et le papier peint et il impose maintenant une taxe de 10 p. 100 sur les appels téléphoniques interurbains et sur la télévision par câble. Le gouvernement a déformé l'annonce publicitaire de Bell téléphone. C'est maintenant: «L'interurbain, du bonheur à bon compte, plus la taxe».

Ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances. Pour des millions de Canadiens des régions rurales, il n'y a pas de différence entre un appel téléphonique local et un interurbain. N'est-il pas vrai que le gouvernement taxera les Canadiens pour tous les appels qu'ils feront à leur médecin, à leur dentiste et à leurs enfants? Peut-on parler ainsi d'équité?